

Le 28 mars 2025

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Gouvernement du Canada

Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent

**Objet :** Avis du mandat provisoire de l'évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent

Le comité ZIP des Seigneuries est un organisme sans but lucratif qui a pour mission la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans la zone située entre Montréal et le lac saint-Pierre. Nous œuvrons dans la mesure du possible avec tous les acteurs de l'eau de notre secteur par des actions de concertation, de sensibilisation, d'acquisition de connaissance et de restauration. Nous faisons partie d'un réseau couvrant l'ensemble du fleuve Saint-Laurent de la frontière Ontarienne jusqu'aux îles de la Madeleine et chapeauté par l'organisme Stratégies Saint-Laurent. Avec nos collègues des ZIP Jacques-Cartier et Haut-Saint-Laurent, nous sommes également co-coordonnateur de la table de concertation régionale Haut-Saint-Laurent-Grand Montréal pour mobiliser les acteurs de l'eau pour une gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent dans le Grand Montréal.

Nous avons pris connaissance du mandat provisoire de l'Évaluation régionale de la région du fleuve Saint-Laurent. D'abord, notre organisme approuve totalement l'idée sous-tendant ce processus à portée régionale. Nous avons d'ailleurs soutenu cette réflexion lors de la consultation sur l'agrandissement du port de Contrecoeur. Puisque ce projet entraînera une augmentation de l'achalandage, nous avons souligné la nécessité de porter un regard sur les impacts générés déjà par le transport maritime, sur notre capacité ou notre volonté actuelle de réparation des dommages notamment liés au batillage mais aussi, sur l'importance d'évaluer l'impact cumulatif au-delà de la zone des travaux, sur l'ensemble du fleuve.

Nous sommes également très intéressés de mieux connaître les enjeux affectant les communautés autochtones et saluons cette opportunité qui nous permettra d'échanger et de partager nos préoccupations et connaissances respectives. Si nous

y sommes conviés bien entendu, nous serions honorés et ce serait un privilège d'en savoir plus sur les savoirs autochtones en tout respect de leur format original.

La nature, la portée et les objectifs du mandat provisoire sont à notre avis très bien décrits et bien structurés. Le détail des impacts environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques sont bien décrits et plutôt exhaustifs. Nous pourrions toutefois ajouter l'impact social et environnemental de la pollution sonore et lumineuse qui devrait faire partie des facteurs considérés. L'introduction ou la propagation d'espèces exotiques envahissantes devrait aussi se trouver parmi les impacts environnementaux.

Devant le mandat provisoire décrit, nous croyons que les comités ZIP seront bien placés pour jouer un rôle clé pour ce processus. D'abord, nous couvrons l'ensemble de la zone d'étude. Nous croyons aussi que les comités ZIP peuvent contribuer par leur connaissance de leur zone respective et des acteurs associés. Ainsi, le processus peut bénéficier non seulement du réseau de contact mais aussi de leur capacité de les mobiliser autour d'enjeux du fleuve. Nous sommes aussi très enthousiastes à l'idée que cet exercice puisse servir «d'heureux prétexte» pour permettre un travail collectif du réseau des ZIP.

Le processus peut aussi tirer profit des structures de la table de concertation régionale avec son conseil stratégique, ses comités techniques et son forum pour alimenter les différentes étapes de ce mandat. Bref, devant ces options, il importe toutefois de considérer le facteur temps évidemment déterminant pour permettre un bon processus de mobilisation surtout pour des organismes composés de petites équipes à l'agenda souvent bien garni.